

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 10 octobre 2025

Déclaration d'utilité publique du projet de Bus à Haut Niveau de Service de la métropole Toulon-Provence-Méditerranée

Par arrêté du 9 octobre 2025, le préfet du Var a déclaré d'utilité publique le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), porté par la métropole Toulon-Provence-Méditerranée.

D'une longueur de 28 kilomètres, le tracé du projet traversera les communes d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde. Il assurera une desserte renforcée du territoire grâce à 65 stations, en connexion avec 5 gares et haltes ferroviaires, 5 pôles d'échanges multimodaux, 6 parcs-relais et 2 sites de covoiturage.

Dans son déploiement final, ce BHNS proposera trois lignes aux usagers : entre l'Espace Marine de La Seyne-sur-Mer et la Gare de La Pauline-Hyères (ligne 1), entre le Technopôle de la mer à Ollioules et Bir-Hakeim dans le centre-ville de Toulon (ligne 1a) et entre le Campus universitaire de La Garde et la Gare La Garde-Centre (ligne 1b).

Le calendrier de réalisation, articulé en cinq phases de travaux, s'étalera de 2025 à 2037, avec une première phase de travaux qui débutera dès la fin de cette année pour une mise en service de la ligne 1a prévue en 2028.

Après deux concertations publiques ayant permis de valider le tracé du BHNS, une enquête publique s'est tenue du 26 mai au 25 juin 2025. La commission d'enquête a rendu le 25 juillet 2025 un avis favorable à la déclaration d'utilité publique (DUP), assorti de réserves et recommandations. Le Conseil métropolitain a, par délibération du 24 septembre 2025, déclaré le projet d'intérêt général et intégré les résultats de l'enquête publique au projet.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le préfet du Var a déclaré l'utilité publique ce projet de BHNS de la métropole Toulon-Provence-Méditerranée, fondée sur l'impact positif de cette infrastructure de transport à plusieurs titres : accès à la mobilité pour tous, augmentation de la part des transports en commun dans les déplacements quotidiens, diminution et fiabilisation des temps de parcours, amélioration du cadre de vie, désaturation des axes routiers. En outre, ce BHNS contribuera également à la levée des freins à l'emploi liés à la mobilité.

Cette décision marque une étape importante dans la réalisation de cette opération stratégique, qui permettra d'améliorer les mobilités du quotidien et de répondre concrètement aux besoins exprimés par la population et les acteurs économiques du territoire.

Le préfet du Var souligne que ce BHNS s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de développement des mobilités et de complémentarité des modes de transport à l'échelle métropolitaine soutenue par l'État, au service des mobilités du quotidien. Il est en effet en lien avec le déploiement de la navette ferroviaire

Service de la communication interministérielle de l'État en département

toulonnaise, qui s'appuiera sur la modernisation en cours des infrastructures ferroviaires dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), ainsi qu'avec le déploiement du service express régional métropolitain (SERM).

Reconnaissant pleinement le rôle structurant de ce projet de BHNS, notamment en matière de renforcement de l'offre de transport au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire et en matière de transition écologique, l'État a décidé de l'accompagner de manière significative en le retenant comme **lauréat du quatrième appel à projets transports collectifs en site propre**. Cet engagement fort se traduit par l'attribution d'une subvention de 40 millions d'euros de l'État au projet.

Service de la communication interministérielle de l'État en département

Bd du 112ème Régiment d'infanterie
cs 31209 – 83070 TOULON Cedex



var.gouv.fr